

Séance du 18 mai 2020 à 19 heures 30**SEANCE ORDINAIRE**

Présidence : **Monsieur Jean BINDER**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Approbation du règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle (projet de délibération N°220/20).
4. Approbation du nouveau règlement des fonds communaux (projet de délibération N°218/20).
5. Rapport des commissions.
6. Communications de l'Exécutif.
7. Propositions individuelles et questions.
8. Naturalisation (huis clos).

Présents : Mmes Patricia GAILLARD, Christine JEANNERET, Delphine KRÄHENBÜHL,
Anne MEYLAN et Judith SEYDOUX

MM. Fabrice CORTAT, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Claude
PETREMAND, Jérôme SCHÖNI et René WEIDELI

Exécutif : M. Patrik RECHSTEINER, maire
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint
M. Christophe SENGLLET, adjoint

Excusé : M. Raphaël REY

Procès-verbal : Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

M. J. Binder ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur, en tenant compte des remarques suivantes :

Page 1830 : concernant son intervention relative à la Fondation de la petite enfance EVE, **M. C. Pétremand** précise qu'il y a lieu de modifier « apéritif de fin d'année » par « apéritif de début d'année ».

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Binder excuse l'absence de **M. R. Rey**.

Il tient à remercier personnellement et au nom de tout le Conseil municipal, les employés de la mairie pour leurs actions et leur présence durant la crise sanitaire du Covid19, ainsi que la compagnie des pompiers mobilisée à plusieurs reprises. Il remercie également les autorités pour les bouquets de fleurs reçus pour célébrer la fin de la législature.

3. Approbation du règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle (projet de délibération N°220/20)

M. P. Rechsteiner explique qu'il s'agit d'un montant mis en réserve avec la possibilité d'être utilisé en cas de manque d'encaissement de la commune. Cette réserve peut être complétée et sa validité est de 10 ans. Il paraissait prudent de constituer cette réserve cette année.

M. P. Droze demande s'il est possible d'envisager qu'un budget déficitaire soit couvert par cette réserve. **M. P. Rechsteiner** répond par l'affirmative en prenant l'exemple d'un budget qui serait déficitaire pendant 3 ans et qui pourrait être rééquilibré grâce à cette réserve.

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 220/20 est approuvé par 11 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),
vu le souhait de créer, au sein du compte du capital propre de la commune, un compte de réserve conjoncturelle permettant d'affecter dans celui-ci une partie de l'excédent du compte de résultats dans le but d'atténuer l'impact des variations économiques conjoncturelles,
vu le courrier relatif aux « réserves dans les capitaux propres (fortune nette) » du Département Présidentiel, Service de surveillance des communes, daté du 21 juillet 2015,
vu le rapport de la commission des Finances du 9 mars 2020,
sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité***

1. De créer un compte de réserve conjoncturelle au sein des comptes du capital propre.
2. D'approuver le Règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune de Choulex, annexé à la présente délibération.

4. Approbation du nouveau règlement des fonds communaux (projet de délibération N°218/20)

M. P. Rechsteiner explique que le parcellaire de Choulex est très morcelé. Les propriétaires ne sont pas toujours exploitants. Une clarification est nécessaire.

Après avoir pris avis auprès d'un juriste, **M. L. Déruaz** précise que certains articles de ce règlement s'opposent à la loi fédérale sur l'agriculture. Il ajoute que les exploitations en agriculture biologique utilisent des produits phytosanitaires et qu'aller vers une interdiction totale de ces produits pénalisera non seulement les agriculteurs traditionnels mais également ceux qui utilisent des méthodes biologiques. **Mme C. Jeanneret** souligne qu'il faudrait ajouter la mention « produits phytosanitaires de synthèse ». La commission souhaite donner une orientation « développement durable » à ce règlement. **M. P. Rechsteiner** ajoute que la Fondation travaille déjà sans ces produits controversés et que la Commune va déjà dans ce sens. L'entretien du terrain de football termine sa transition fin 2020 vers une suppression totale de ces substances. Le cimetière en est déjà totalement dépourvu. **Mme D. Krähenbühl** précise que la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires a été votée en novembre dernier au niveau cantonal. **Mme A. Meylan** préconise la suppression de l'interdiction des produits phytosanitaires mais encourage leur non-utilisation. Un long débat s'engage sur la façon de procéder au vote. L'interdiction totale, une éventuelle période de transition ou le terme « phytosanitaire » utilisé posent problème à certains. Il est finalement décidé de voter le règlement dans sa globalité.

M. J. Binder fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 218/20 est approuvé par 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention, dont la teneur est la suivante :

- Vu l'ancienneté du règlement actuel daté du 23 septembre 1974, vu les rapports de la commission de l'environnement-agricole des 18 novembre et 2 décembre 2019, conformément à la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) du 4 octobre 1985, conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention***
1. *D'adopter le nouveau règlement des fonds communaux, version au 18 mai 2020 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
 2. *De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat.*

5. Rapport des commissions

Aménagement et Préavis

Mme D. Krähenbühl informe que la commission s'est réunie le 21 janvier pour étudier deux demandes de préavis :

- 1) La construction d'un pavillon à Bonvard : un avis de droit a été demandé par l'Exécutif car le projet prévoit de démolir un chalet de weekend pour le remplacer par un pavillon en zone agricole. La commission a émis un préavis négatif.
- 2) La rénovation énergétique et technique avec remplacement des sanitaires et cuisines des immeubles sis 111, 113 et 115 route de Choulex. La commission a préavisé favorablement ce projet.

Bâtiments

M. J. Binder informe que la commission s'est réunie le 17 février pour une brève visite du chantier du local de pétanque. Elle a également préavisé favorablement des travaux d'isolation et de jointures à la salle communale.

Culture & Jeunesse

Mme A. Meylan informe que la commission ne s'est pas réunie depuis janvier. Elle manifeste sa déception de ne pas avoir pu organiser la journée en collaboration avec la commission de l'environnement. Antigel aimerait prévoir une animation l'année prochaine.

Suite à l'envoi d'un dossier pour le Coup de chapeau, M. Quentin Brichet sera reçu pour présenter son projet.

Le théâtre Am-stram-gram propose des animations.

Environnement-agricole

M. R. Weideli informe que la commission ne s'est pas réunie mais a avancé sur le règlement des fonds communaux. Il profite d'avoir la parole pour exprimer ses remerciements après 17 ans au Conseil municipal.

Finances et Naturalisations

Mme J. Seydoux informe que la commission s'est réunie en mars. La fiscalité étant favorable, une réserve conjoncturelle a été votée. Le budget pour les travaux à la salle communale a été validé. La nouvelle compagnie des sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres a fait une demande de subvention de Chf 10'000.- à chaque commune pour son projet de fête qui a malheureusement dû être annulée.

Information

M. P. Droze informe que la commission s'est réunie le 3 février pour faire le point sur le calendrier et l'Info Choulex n°3. Il a également été question de la charte graphique et de confier au secrétariat la rédaction de l'ensemble des communications (tous-ménages, Info Choulex, newsletter e-mail et calendrier). Il ne sera pas possible de sortir le dernier Info Choulex car d'autres dossiers sont en cours pendant cette phase de transition.

Routes et canalisations & PC-Feu

M. C. Pétremand informe que la commission ne s'est pas réunie. Une information circulation a été envoyée aux habitants concernant des changements qui surviendront dès le 25 mai.

Scolaire

En l'absence **M. R. Rey**, l'assemblée est informée que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale

Mme C. Jeanneret informe que la commission ne s'est pas réunie. Suite à la crise sanitaire, le repas des aînés a dû être annulé. Il a été répondu positivement à trois demandes de subventions sociales urgentes.

Sports

Mme P. Gaillard informe que la commission ne s'est pas réunie. Le sport est en hibernation. Elle signale que le stade est le lieu de nombreuses réunions et de comportements irrespectueux. Elle suggère que le GPA procède à des rondes de temps en temps. **M. P. Rechsteiner** ajoute que de telles réunions ont également été constatées autour de la salle communale.

Fondation immobilière

M. J. Schöni informe que la Fondation ne s'est pas réunie.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

M. C. Pétremand informe qu'une séance s'est tenue le 6 février. Il a été question d'adaptation du règlement et des statuts, notamment concernant le congé paternité. Le taux de remplissage de la crèche se monte à 90% et celui du jardin d'enfants est de 94,9%, ce qui correspond à 11,1 postes à plein temps, 12,8 avec le jardin d'enfants. Etant donné que la plupart des employés sont à temps partiel, 24 postes sont pourvus. Des solutions sont recherchées pour augmenter le taux de remplissage, notamment le mercredi après-midi. Les contrats d'assurance ont également été examinés. Une famille

de Choulex a écrit un courrier concernant les repas servis à la crèche. Le contrat à durée déterminée d'une employée a été renouvelé.

Pour la suite, vu la situation sanitaire, les réunions ont eu lieu en ligne.

Le 21 avril, les courriers reçus par les parents et les fournisseurs ont été examinés. Il a également été question de l'accueil des enfants et du personnel, ainsi que de l'organisation en vue de la réouverture. L'Office cantonal de l'emploi a fait opposition à la demande d'indemnité en cas de diminution du temps de travail. Le Conseil a décidé de faire recours. Différentes mesures financières seront communiquées aux parents.

Le 30 avril, les comptes ont été approuvés. Le Conseil n'est pas satisfait de la fiduciaire en charge de la révision des comptes et souhaite en changer.

Le Conseil décide que les parents dont les enfants ne fréquentent pas l'EVE pendant cette période ne paieront pas les factures du 11 au 25 mai. Les effectifs pour 2020 et 2021 sont présentés. La liste d'attente est conséquente et les critères de choix ne sont pas toujours évidents. Il est question d'en rediscuter et de revoir le règlement à ce sujet. Lors de la séance du 14 mai, les modifications du règlement ont été présentées et notamment les critères de choix des enfants admis à l'EVE, le statut du personnel et la validation des inscriptions.

La prochaine réunion aura lieu le 25 juin.

Durant la crise du Coronavirus, **Mme D. Krähenbühl** informe qu'une commission spontanée s'est réunie en vidéoconférence pour soutenir l'Exécutif et la mairie. Elle remercie **Mme C. Jeanneret**, **Mme J. Seydoux** et **M. F. Cortat** qui se sont joints à elle pour préparer un tous-ménages regroupant les informations importantes concernant les actions prévues par la commune, la liste des producteurs locaux et la mise en place d'un projet artistique « Choulex se confine » qui commence à prendre forme.

6. Communications de l'Exécutif

M. P. Rechsteiner informe que:

- lors de la période de confinement, l'administration communale était organisée comme suit : du 15 mars au 8 mai, les secrétaires se sont relayées pour assurer une présence en mairie du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Le site était régulièrement mis à jour avec l'aide de **M. F. Cortat**. Quatre tous-ménages ont été adressés à la population et deux courriers nominatifs aux aînés. Suite à ces actions, plus de remerciements ont été reçus que de demandes d'aide. De nombreux e-mails ont été échangés avec le service de la cohésion sociale pour valider notre plan d'action et nous transmettre des directives. Au 25 mars, 16 Choulésiens étaient suivis par l'IMAD.

M. Joël Willemsen a livré des repas à 4 personnes et fait des courses pour 11 personnes (weekends compris). Il s'est également chargé de préparer le plan de reprise du 11 mai pour le bâtiment scolaire en suivant les directives du DIP. Les employés de la voirie ont travaillé en alternance. Les patrouilleurs scolaires sont restés à disposition. Deux personnes ont souhaité des discussions téléphoniques avec le secrétariat et une troisième personne a été redirigée vers **Mme D. Krähenbühl** puis **Mme J. Seydoux**. Les horaires de travail normaux ont repris le 11 mai. Un employé a dû rester 15 jours chez lui par précaution.

- Il énumère les commandes et engagements financiers passés sur la base du budget de fonctionnement : Jacquet paysagiste pour le débitage du chêne au chemin de la Rouette ; Alu-it et Patrick Weiss pour les échafaudages et le changement de la couverture Eternit amiante au stade ; SIG pour le regroupement des comptages de la salle communale, la mairie et l'école ; Signal pour l'entretien de la signalisation routière et Eco-Services pour la mise en place d'un concept sanitaire de réouverture pour le Péché mignon et le Café des Amis.

Sur la base du budget d'investissement : Simond pour la réfection du chemin des Hauts-Crêts Crêts-de-la-Capite suite au passage des bus et camions et pour la

prolongation de la partie bitumineuse du chemin de la Pirotaine jusqu'à la statue Bucher.

- Avancement des dossiers en cours : le chantier du local des sociétés (pétanque) a repris ; les problèmes avec les SIG liés au solaire photovoltaïque à la mairie et à l'école ont pu être résolus ; les travaux pour le solaire photovoltaïque au stade devraient redémarrer le 15 juin et durer environ un mois avant la mise en service ; la vidéosurveillance pour Chevrier est en commande.
- Déchetterie : la demande définitive pour l'implantation aux Cocandes est en cours ; à Bonvard, tout devrait être opérationnel en juin 2020, la Gouille-Noire en mai 2021 et les Jurets en 2022.
- L'Exécutif a validé les comptes 2019 et le rapport d'audit avec un boni de Chf 2'265'705.19. Cette situation exceptionnelle sur 2018 et 2019 ne devrait pas se reproduire chaque année.
- Les comptes de la Fondation ont été approuvés par ses membres au travers d'échanges par mails.
- EVE : pour Choulex, la subvention supplémentaire pour 2020 se monte à Chf 8'500.-. Pour accéder au chômage partiel, il faut que l'entreprise soit en difficulté ou en risque de faillite. Suite au refus d'entrer en matière pour l'allocation chômage partiel, un recours a été déposé, mais a peu de chance d'aboutir.

M. J.-L. Jaquet informe que :

- Un certificat environnemental a été reçu de PET Recycling attestant que la commune a recyclé 3'880 kg de PET.
- Il est prévu de changer les têtes de goulottes au parking. Une goulotte pour le verre sera remplacée par une pour le papier.
- A Chevrier, deux goulottes seront changées (papier et ordures ménagères). Elles auront une plus grande contenance.
- Les travaux au chemin de la Messin reprendront demain.
- Les travaux à Bonvard ont redémarré la semaine passée et devraient se terminer fin octobre si tout va bien.
- L'entreprise Signal a été mandatée pour remettre à jour les panneaux sur la commune.

M. C. Senglet informe que :

- Les décisions suivantes ont été prises par l'Exécutif : les emplois jeunes ont été supprimés pour cet été, les promotions ont été annulées, les cours et activités à la salle polyvalente ont été suspendus jusqu'à fin juin, les activités du tennis club ont pu reprendre mais sous conditions sanitaires et la date de réouverture du terrain de pétanque doit encore être reconsidérée. La fête du 1^{er} août a été annulée et le repas des pairs aura lieu en 2021.
- Pour la modification de l'entrée ouest de Choulex, il a eu quelques échanges avec **Mme Laetitia Cottet** du Département du territoire. La première révision du plan directeur cantonal est toujours attendue. Il a avancé avec le bureau Tanari sur la finalisation du règlement pour le concours et le jury.
- Un rendez-vous est prévu mardi prochain avec EDMS pour l'élaboration d'un avant-projet de réaménagement du préau de l'école.

7. Propositions individuelles et questions

M. J. Binder passe la parole à l'Exécutif qui répond aux questions reçues par e-mail :

M. P. Rechsteiner ne revient pas sur la question de **Mme A. Meylan** concernant les produits phytosanitaires qui a largement été traitée plus tôt.

Il passe aux deux remarques de **Mme P. Gaillard** concernant la Fondation :

- 1) La lenteur avec laquelle sont réglées les factures des entrepreneurs engagés par la régie : **M. P. Rechsteiner** a demandé un décompte des échéances de factures sur une année ; des directives seront données à la régie si les délais ne sont pas tenus.
- 2) Certains locataires se plaignent d'avoir des difficultés à obtenir des bons de travaux de la régie ; **M. P. Rechsteiner** répond que la Fondation n'a pas eu de retours négatifs. **Mme P. Gaillard** émet l'hypothèse que les locataires n'osent pas se plaindre à la Fondation.

M. P. Rechsteiner répond à **Mme C. Jeanneret** concernant la redistribution des budgets. En 2020, une subvention « d'urgence » a été attribuée à trois associations (Caritas, Partage et la Croix-Rouge pour trois fois Chf 4'000.-). Lors de la prochaine législature, les budgets pourront être analysés et rediscutés. Des lignes budgétaires ont été passablement renforcées. Une ligne de conduite communale doit être maintenue. Il y aura lieu d'examiner quel secteur a le plus souffert de la crise sanitaire.

M. P. Rechsteiner déplore de ne pas pouvoir fêter dignement cette fin de législature et profite de l'occasion pour remercier tous les conseillers pour leur travail et implication durant ces cinq dernières années. Il a beaucoup apprécié l'esprit constructif de cette législature qui a permis l'avancement de nombreux dossiers et débats. Il termine son mandat après 25 ans de service au sein des autorités communales.

M. J.-L. Jaquet répond à **Mme C. Jeanneret** concernant l'application des points validés par la commission des routes du 25 février pour la remise en état du chemin du Chambet. Deux devis sont en cours mais suite à la situation actuelle, les coûts n'ont pas encore pu être obtenus. La liaison cyclable entre Choulex et Vandœuvres a été discutée avec l'OCT (Office cantonal des transports). Pour le moment, l'office n'entre pas en matière, la modification du carrefour de Crète étant toujours en discussion. En ce qui concerne le chemin de Champ-Dollon, une demande a également été déposée mais aucune suite n'a été donnée pour le moment. Des contrôles sont effectués sporadiquement par la police. Une question a également été posée concernant l'OPB (Ordonnance sur la protection du bruit) : des contrôles sont effectués tous les 4 ou 5 ans.

M. J.-L. Jaquet répond à **Mme A. Meylan** concernant les nouvelles mesures de circulation à la Gouille-Noire et à Chevrier : les restrictions sont valables dans les deux sens, le matin et le soir. Les habitants de Choulex ne sont pas considérés comme riverains sauf ceux qui habitent sur place et leurs invités.

M. J.-L. Jaquet profite de son temps de parole pour remercier toutes les personnes avec lesquelles il a travaillé durant ses 21 années passées au Conseil municipal et à l'Exécutif : les anciens et actuels employés communaux et conseillers, **Mme Christianne Jousson**, **M. C. Senglet** auquel il adresse ses meilleurs vœux pour la suite et bien sûr **M. P. Rechsteiner**. Il souhaite à la nouvelle équipe de travailler en bonne entente pour que ce village reste un lieu agréable où il fait bon vivre.

M. J. Binder suspend la séance pour passer au point suivant à huis clos.

8. Naturalisations (huis clos)

M. J. Binder remercie l'assemblée et lève la séance à 21.27.
18.05.20/kcr